

C HAMPAGNEY (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome I (1854)**

Campaniacum , *Campagniacus Magnus*, *Champaniacum*, *Champagne*,
Village de l'arrondissement de Dole, canton de Montmirey-le-Château, perception de Dammartin,
distribution de poste de Thervay ; succursale ; à 8 km de Montmirey, de Dole et 76 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 204^m.

Il est limité au nord par Cléry (Côte-d'Or), Dammartin et Mutigney, au sud par Soissons (Côte-d'Or),
Montmirey-le-Château et Pointre, à l'est par Montmirey-le-Château et Dammartin, à l'ouest par la ligne
limitrophe des départements du Jura et de la Côte-d'Or, formée par les territoires de Soissons, Varennes et
Pontaillier. Nillieu et la Thuilerie font partie de la commune.

Il est traversé par les routes départementales n° 12, de Vesoul à Auxonne et n° 11, de Besançon à Dijon,
par les chemins vicinaux tirant à Cléry, à Montmirey-le-Château, à Mutigney, à Montmirey-la-Ville et de
la Thuilerie à Montmirey-la-Ville, par le ruisseau de l'étang de Champagnolot ou bief de Champagne,
par le ruisseau de la fontaine des Maux-Quartiers, par les ruisseaux du Breuil et de Villeneuve.

Le village est situé sur une crête, dont l'un des versants descend vers les rives de la Saône, et l'autre vers
la vallée de l'Ognon. On y arrive par une pente si douce, qu'on le croirait en plaine ; et cependant, en
regardant autour de soi, on voit s'effacer peu à peu les buttes saillantes de Montmirey et du Mont-Guérin.
Les maisons sont groupées, composées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée et construites en pierres ;
les deux tiers sont couvertes en tuiles plates et l'autre tiers en chaume. Leur aspect reflète l'aisance des
habitants.

Les communes de Nillieu et de la Thuilerie ont été réunies à celle de Champagne, le 22 octobre 1823.

Population : en 1790, de Champagne et la Thuilerie, 513 habitants ; de Nillieu , 81 ; population réunie,
en 1846, 604 ; en 1851, 644 ; population spécifique par km carré, 41 habitants ; 151 maisons, savoir : à
Champagne, 114, à Nillieu, 17, à la Thuilerie, 20 ; 178 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1668.

Vocable : Assomption de la Sainte Vierge.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Champagne
a reçu les cotes 5 E 208/44 à /48. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 177 à 180, 3 E 2284 à 2292, 3 E
3662 et 3663, 3 E 8450, 3 E 8926 à 8930 et 3 E 13234. Tables décennales : 3 E 1253 à 1261.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 211 et 212, 5 Mi 175 et 176, 5 Mi 1207, 2 Mi 856, 2 Mi 2011 et 2012, 5
Mi 13 et 14 et 5 Mi 1184.

Les habitants n'émigrent pas.



Cadastre : exécuté en 1824 ; surface territoriale 1555^h 27^a, divisés en 5323 parcelles que possèdent 303 propriétaires, dont 148 forains ; surface imposable 1531^h 06^a, savoir: 738^h 49^a en terres labourables, 664^h 30^a en bois, 107^h 10^a en prés, 4^h 99^a en sol des propriétés bâties, 4^h 84^a en jardins, 4^h 10^a en parcours, 3^h 46^a en vergers, 2^h 83^a en vignes, 91^a en friches et mares, d'un revenu cadastral de 28.260 fr.; contributions directes en principal 4.886 fr.

Le sol, extrêmement froid, n'est fertile qu'à force d'engrais ; il produit du blé, du maïs, des pommes de terre, peu de seigle, beaucoup d'avoine, peu d'orge, du méteil, des légumes secs, de la navette, beaucoup de colza, des betteraves, des carottes fourragères, du chanvre, des vins rouges et blancs, d'une qualité médiocre et des fourrages artificiels.

On exporte les deux-cinquièmes des céréales et on importe les quatre-cinquièmes du vin.

Le revenu réel des propriétés est de 2 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chevaux, des cochons, des moutons, des volailles. 60 ruches d'abeilles.

La principale ressource des habitants consiste dans l'agriculture.

On trouve sur le territoire du minerai de fer non exploité et des sablières exploitées avec une telle imprudence, qu'une personne y fut écrasée en 1849, par un éboulement.

La population fréquente habituellement les marchés d'Auxonne et de Dole.

Il y a au hameau de Nillieu, un moulin à une seule paire de meules et une huilerie ; à Champagny, une huilerie et plusieurs battoirs à blé mus par des chevaux, deux tuileries, dont une a donné son nom à une des sections de ce village ; deux auberges, un marchand de blé et de farines, trois maréchaux-ferrants, un charpentier, trois menuisiers, trois sabotiers, cinq tisserands, un peigneur de chanvre et deux marchands de bois.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère convenable, construit en 1837, sur les plans de l'architecte Besand, une maison commune insuffisante et malsaine, contenant la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 60 élèves, le dépôt de la pompe à incendie et une pompe desservie par une compagnie de 23 hommes ; une maison d'école des filles, en mauvais état, contenant le logement d'une institutrice laïque et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 68 élèves ; 2 fontaines, dont une avec lavoir et abreuvoir au hameau de la Thuilerie et l'autre avec lavoir à Champagny ; le village, chef-lieu, possède en pâtis, terres, bois, pâtures 264^h 68^a, d'un revenu cadastral de 3.166 fr.

Bois communaux : Champagny a 255^h 99^a de bois, dont 8^h 10^a sont délivrés annuellement ; Nillieu, 28^h 91^a, dont 1^h 08^a sont en exploitation annuelle ; la Thuilerie, 48^h 10^a, dont 1^h sont coupés chaque année.

Budget : recettes ordinaires 7.425 fr. ; dépenses ordinaires 7.253 fr.

Bureau de bienfaisance : recettes ordinaires 103 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Il suffit de nommer les lieux qui avoisinent Champagny, tels que Dammartin, Pontaillier, Pesmes, villes florissantes sous l'empire romain, pour prouver l'antiquité de ce lieu. Son territoire, sillonné de voies romaines, le voisinage de grandes villes, tout contribuait à y attirer une nombreuse population. La route de Besançon à Alise et Langres, par Dammartin et Pontaillier, longeait le village de Nillieu. Ce chemin, l'un des plus anciens de nos contrées, doit être, à raison de son importance, placé au nombre des chemins du premier ordre, soit parce qu'il liait la Séquanie avec le centre de la Gaule, soit parce que de *Vesontio* à la Saône, elle traverse les grands débris de Dammartin et de Pontaillier. Dammartin est, au jugement d'un assez grand nombre de savants, le *Dittatium* de Ptolémée. Ses ruines couvrent une étendue de seize cents

mètres. L'opinion la plus commune place à Pontaillier-sur-Saône, l'*Amagetobria* de César. On y a reconnu de vastes ruines, des colonnes, des fragments de marbre sculptés, des corniches, des débris d'amphores, un cippe funéraire.



De Dammartin, cette route arrivait par Nillieu et Cléry, à la Saône, dont elle traversait l'ancien lit sur un pont. M. E. Clerc indique comme une ligne douteuse, un chemin conduisant de Dole à Dammartin. Nous croyons que cette route tirait directement au pont jeté sur la Saône, en traversant Champagny. Elle coupait les cantons appelés *Bois-de-l'Abergement*, où elle est encore parfaitement empierrée, les *Essarts*, la croix Viot et l'étang. Sur plusieurs points, ses traces sont très reconnaissables. Il est probable que Champagny fut ruiné en 355, en même temps que Dammartin, Pontaillier et Besançon, et qu'il le fut de nouveau par les Normands au IX^e siècle, lorsque disparut le prieuré de Saint-Vivant. On le retrouve mentionné dans des titres du XII^e siècle. En 1182, Théodorie, archevêque de Besançon, ratifia la donation faite à l'abbaye d'Acey, par la dame d'Apremont, de tout ce qu'elle possédait à Champagny. L'église fut donnée, en 1183, au chapitre de Sainte-Madelaine, de Besançon, par l'archevêque Amédée, qui la nomme *Ecclesia de Champaigniaco Magno*.

Seigneurie : Dunod, traduisant *Campus Pagani* par Champagny, a placé le célèbre Odon de Champagne au rang des seigneurs de ce village. Cet historien s'est trompé, car *Campus Pagani* n'est point Champagny. Ce village dépendait pour une moitié de la seigneurie de Pesmes, pour un quart de celle de Montrambert, et pour le surplus de la prévôté de Montmirey-le-Château. Cette dernière partie fut vendue à vil prix par Louis XIV, en 1697, à Jean-François Clerc, écuyer qui, en 1707, se qualifiait de seigneur de Champagny. A la suite de la revente provoquée par Louis XV, elle fut adjugée à M. Mairot de Mutigney.

En 1750, Jacques-Philippe-Xavier Mairot de Mutigney, chanoine de Besançon et prieur de Lons-le-Saunier, ajoutait à ses titres celui de seigneur de Champagny. Nillieu était aussi une dépendance de la prévôté de Montmirey et fut vendu par Louis XIV à la famille Bisot, de Pontaillier-sur-Saône.

Charte d'affranchissement de Champagny : Le 8 mars 1776, Claude-Antoine Clériadus, marquis de Choiseul-la-Baume, lieutenant-général des provinces de Champagne et de Brie, maréchal de camp des armées du roi, inspecteur de cavalerie, seigneur de Pesmes, Champagny et autres lieux, et Marie-Charles-Hilaire-Flavien de Froissard, marquis de Broissia, seigneur de Neublans, Noires, Annoire, Villangrette, Dammartin, Champagny et autres lieux, officier d'infanterie au régiment du roi, demeurant à Dole, seigneurs en haute justice et directe de Champagny, M. de Choiseul pour les trois quarts, et M. Froissard, au nom de dame Jeanne-Thérèse-Félicité Mairot de Mutigney, son épouse, pour l'autre quart, affranchirent de la main-morte réelle et personnelle les habitants de Champagny, nés ou à naître, ainsi que le territoire, en se réservant tous autres droits seigneuriaux et moyennant une somme de quinze mille fr., que les sujets payèrent, au moyen de la vente qu'ils firent du quart en réserve de leurs bois.

Affranchissement de Nillieu : Le 18 novembre 1779, Hubert Bisot de Pontaillier, seigneur en toute justice du village de Nillieu, se montra beaucoup plus libéral que les puissants seigneurs de Champagny, dans le traité qu'il fit avec ses sujets. Il déclara affranchir les habitants nés et à naître de sa seigneurie, ainsi que le territoire, de la main-morte réelle et personnelle, des corvées d'hommes et de charrue, du cens de dix gros dû par chaque ménage, du cens de six gros ou de deux cochons de lait, affecté sur les bois de la communauté, et du droit de messerie. Il permit aux habitants de mener abreuver leur bétail dans son étang et de le faire pâturer à l'entour. Il se contenta d'une somme de trois mille francs, qui lui fut payée à l'aide du prix du quart en réserve des bois communaux.

Château : Les seigneurs de Champagny firent construire un château-fort dans la partie orientale du village. Il se composait d'un corps-de-logis, dont le plan avait la forme d'un parallélogramme. Aux angles ouest et nord étaient deux tours circulaires percées de meurtrières. Ce castel était entouré de fossés alimentés d'eau par le ruisseau de l'étang, et précédé d'un pont-levis. Au-dessus de la porte d'entrée principale était sculpté un énorme aigle à deux têtes. De cette forteresse subsistent encore les tronçons des tours et le donjon. Le tout sert de maison d'habitation et d'exploitation d'une tuilerie qui y a été annexée,



et appartient à M. Bernard Garnier, de Champagny, par suite de la vente qu'en fit l'Etat en l'an III, après la condamnation à mort, prononcée par le tribunal révolutionnaire, de M. le duc de Choiseul.

Couvent de Sainte-Marie : Dans un lieu appelé aux *Bruyères*, on remarque une éminence formée par des ruines amoncelées. La tradition rapporte qu'il y avait là un monastère appelé Couvent de Sainte-Marie. Il serait possible que les chanoines de Sainte-Madeleine de Besançon eussent envoyé quelques religieux pour desservir l'église qu'ils tenaient de la libéralité de l'archevêque Amédée. Ce qui le ferait supposer, c'est que l'église paroissiale est dédiée à la Vierge. Cependant, nous ferons remarquer que les habitants de la campagne, ne pouvant se rendre compte des ruines romaines, parce qu'elles dépassent leur souvenir, affirment que la place qu'elles occupent est celle d'un couvent. Ce nom, dans la bouche du peuple, dit M. Ed. Clerc, est presque toujours l'indice d'un sol à explorer.

Paroisse : Champagny, avant 1789, comprenait, dans sa circonscription ecclésiastique, Montrambert, Mutigney, la Thuilerie, l'Abergement et Nillieu. En 1261, Guillaume III, sire de Pesmes, apposa son sceau à l'acte par lequel Humbert, curé de Champagny, et Guy, frère d'Humbert, donnèrent les dîmes de ce village au chapitre de Sainte-Madelaine, patron de l'église.

Église : L'église actuelle, commencée en 1788, sur les fondements de l'édifice primitif, et terminée en 1811, est dédiée à la Mère de Dieu, dont on célèbre la fête le 15 août. Elle occupe une éminence au centre du village, et se compose d'un clocher couronné par un dôme, d'une nef avec transept formant croix au milieu de sa longueur, d'un chœur rectangulaire et d'une sacristie. Elle est voûtée à plein cintre et décorée de pilastres accouplés, d'ordre dorique, surmontés d'arcs doubleaux. Elle renferme un tableau intéressant sous le double rapport de l'exécution et du sujet. C'est une peinture dans le genre italien, que Léonard de Vinci fit prévaloir en France et qui paraît dater de la fin du XVI^e siècle. Ce tableau représente le mariage de Clovis. Le roi, suivant l'usage du temps, offre à sa fiancée un anneau en fer placé au bout de sa lance ; un ange assiste à cette cérémonie.

Chapelle de Nillieu : Il y avait à Nillieu une chapelle fort ancienne, aujourd'hui détruite. La place qu'elle occupait est appelée à la *Chapelle*.

Événements divers : Placé sur la limite du duché et du comté de Bourgogne, sillonné de grands chemins, Champagny eut à souffrir de toutes les invasions qui désolèrent notre province. Détruit en 355 par les hordes allemandes, en 888 ou 889 par les Normands, ravagé au XIV^e siècle par les grandes compagnies, au XV^e par les armées de Louis XI, au XVII^e par les armées françaises et par la peste, il subit en outre de fréquents incendies, notamment en 1793, en 1818, en 1836 et en 1852. Celui de 1793 détruisit moitié du village. Dans la soirée du 9 avril 1835, un incendie qui éclata dans le village de Cléry, se communiqua à celui de Nillieu ; onze maisons furent la proie des flammes ; vingt-une familles furent victimes de ce désastre.

Biographie : Ce village a vu naître :

Champion, Claude-François, né en 1787, au hameau de la Thuilerie, de parents cultivateurs, colonel, décoré de plusieurs ordres et commandant de place à Metz ; l'officier *Catherinet* (1802-1846), et plusieurs ecclésiastiques.